

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18
Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 10/06/2025
Date d'affichage : 23/06/2025

L'an **deux mil vingt cinq, le dix sept juin, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Michel BREQUIGNY, Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Michel BREQUIGNY en faveur de M. Christian BEAUDOIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 17

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

OBJET : Fin de mise à disposition du centre d'incendie et de secours "Paul Bessirard "

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le centre d'incendie et de secours (CIS) de Thiberville est mis à disposition du SDIS par convention du 18 août 2000.

Aujourd'hui, la structure ne permet plus d'accueillir les sapeurs-pompiers dans de bonnes conditions. Les locaux de vie sont inadaptés de par leurs surfaces et ne présentent pas de chambre conforme aux besoins du centre.

La dimension du standard est de quelques mètres carrés. Il n'y a qu'un vestiaire pour l'ensemble du personnel et la mixité n'est sanctuarisée que par un simple rideau. Il est également à déplorer l'absence de douche et de sanitaire mixte.

Considérant le projet d'aménagement du nouveau centre d'incendie et de secours situé rue des Métiers à THIBERVILLE, il convient de mettre fin à la mise à disposition des locaux situés 4 rue de la Mairie (cadastrés AB n°224 et AB n°225).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (par 18 Voix Pour) décide :

- de mettre fin à la convention de mise à disposition des locaux précités dès le déménagement des sapeurs-pompiers prévu à compter du second semestre 2026.
- dit que les locaux libres seront réaffectés à la commune.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 23/06/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Véronique CAREL.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

